
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61221

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

gen für die Mikrofilme und einer Einführung von Vincent Ilardi. Bei diesem Verzeichnis handelt es sich um einen sicheren und äußerst nützlichen Wegweiser durch die westeuropäischen Archive.

Das Buch selbst ist ansprechend aufgemacht – besonders schön ist der tiefblaue Schutzumschlag mit Neapelillustration auf Liliengrund – und nicht zuletzt durch die beigegebenen Abbildungen und Karten sowie vor allem das sehr hilfreiche Gesamtregister am Ende so gut ausgestattet, daß kein Zweifel daran bestehen wird, daß dieser Band auch in einer Zeit, in der allenthalben bei der Buchanschaffung gespart wird, in keiner mediävistischen Bibliothek fehlen darf.

Christof OHNESORGE, Fulda

Marco BELLABARBA, *La giustizia ai confini. Il principato vescovile di Trento agli inizi dell'età moderna*, Bologne (Mulino) 1996, 449 p. (Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, 28).

La principauté épiscopale de Trente, au nord de la péninsule italienne, aux confins de la montagne alpestre et du monde germanique, présente des particularités qui la font participer à la fin du Moyen Age des deux mondes, italien et impérial. Ses frontières sont encore mal définies sur le plan territorial, très engagées dans les réseaux féodaux, et les populations qui y sont établies sont loin d'être homogènes, ressortissant des deux mondes. Sonder entre XV^e et XVI^e siècle la manière dont était dispensée, et dont fonctionnait la justice, tel est le but que s'est proposé un jeune chercheur italien de l'Institut italo-germanique de Trente, Marco Bellabarba.

La construction du livre mérite attention. Partant de l'examen d'un procès concernant la possession d'un fief aux confins du domaine vénitien, l'auteur met en lumière les conflits entre nobles, ce qui l'amène à poser le problème des pouvoirs juridictionnels au sein de la principauté. Il peut dès lors montrer comment s'établissent les rapports entre le prince évêque, ses sujets et l'Empire germanique à la fin du Moyen Age et dresser un tableau des modèles institutionnels auxquels se rattache le territoire de la principauté, dégagant avec grande intelligence l'ordonnancement juridique et la culture qui imprègnent la société politique tridentine. Se dégage à travers l'enquête de l'auteur sur les rapports de pouvoir l'examen des statuts et des modes institutionnels pour résoudre les conflits l'image des pratiques judiciaires du temps. La physionomie sociale de la principauté fait ensuite bien apparaître les forces et faiblesses du corps nobiliaire, qui est assurément maître d'une justice où se rencontrent le *jus commune*, apparenté au droit communal italien, des juristes de la ville, formés par les universités, voire issus des milieux nobiliaires résidant en ville, et les coutumes non écrites propres au milieu nobiliaire du contado tridentin. Au début du XVI^e siècle, l'empereur Maximilien 1^{er} de Habsbourg tente de faire adopter un profil juridique nouveau dans l'Empire, ce qui entraîne une lente mutation au sein d'une principauté qui prolonge au nord de l'Italie l'Empire germanique. Des rapports nouveaux en résultent entre les milieux sociaux, grande noblesse foncière des fiefs montagnards, oligarchie urbaine, clergé engagé dans le gouvernement temporel de la principauté (évêque et chanoines). A la suite de la révolte des paysans qui s'étend à la principauté en 1525, surprenant l'évêque et les nobles, survient un processus de pacification, qui profite à la formation d'une noblesse de robe en ville, entretenant d'étroits rapports avec la noblesse «châtelaine» du contado, mais du même coup en résulte le besoin pour les deux corps sociaux de s'attacher à un territoire dont les confins soient mieux structurés.

La trame de l'ouvrage, telle que nous l'avons esquissé, laisse apparaître tout l'intérêt d'une recherche, où l'auteur, bien au courant des grandes thèses de l'historiographie internationale, a tenté de dépasser la simple description juridique pour en arriver à une analyse sociale fort bien venue. Certes sont surtout mis en lumière l'oligarchie urbaine, les nobles de la princi-

pauté et les figures des principaux évêques, le chapitre étant peut-être un peu laissé dans l'ombre. Les relations féodales font l'objet d'une présentation soignée, et les dynamiques sociales sont parfaitement soulignées, d'une bourgeoisie urbaine en marche vers la constitution d'une noblesse de robe à l'ombre du prince évêque, d'une noblesse féodale, attachée à la défense de son honneur, mais aux prises avec des difficultés économiques et politiques, cherchant sa voie entre l'empereur, l'évêque et les puissances italiennes avoisinantes, surtout Venise, qui attire dans son orbite certains nobles des confins. Ne sont cependant guère présents les milieux des humbles, gens des métiers en ville, gens des campagnes et le lecteur se demande ce qui pousse les paysans de la principauté à entrer dans le grand mouvement qui embrase la majeure partie de l'ouest de l'empire germanique. Il n'en reste pas moins que des analyses, telle celle d'un personnage comme Sigismond de Thun, sont particulièrement révélatrices du glissement vers la ville de certains grands nobles qui n'hésitent pas à quitter leur fief montagnard.

Si l'histoire sociale est assurément au cœur de la recherche menée par l'auteur, il n'en faut pas moins déplorer certaines lacunes, qui ne vont pas sans nuire à la bonne compréhension de l'ouvrage. Une seule carte à la p. 183 se contente de donner l'ordonnancement politico-institutionnel de la principauté, en distinguant les juridictions qui relèvent directement de l'évêque, les juridictions féodales relevant de l'évêque, les juridictions directes du comté de Tyrol et celles féodales relevant de ce même comté. Encore faut-il relever que la carte elle-même ne reproduit pas exactement les données de la légende. Il manque ici une autre carte qui puisse apporter des données structurelles de la géographie, fondamentales d'un territoire de montagne, avec les grandes routes et les ressources principales d'une région assurément pauvre, mais où se révèlent tout de même certaines zones plus favorisées (exemple de la vallée du Noce, p. 350) et des mines. Un tableau des structures économiques aurait ainsi permis de mieux saisir la place particulière des juristes tridentins au sein d'une ville au tissu économique très pauvre, malheureusement non décrit (p. 203), comme d'une noblesse appelée à pressurer les populations paysannes qui lui sont soumises. Serait alors mieux ressorti le sort des nobles du contado, surtout des petits châtelains, portés au XVI^e siècle à rechercher alliance avec la noblesse de robe urbaine.

L'ouvrage est accompagné d'une riche bibliographie, où sont distingués les sources primaires, sans que soient cependant cités les fonds d'archives proprement consultés, et les ouvrages qui sont l'objet d'une citation dans le corps du développement (manque ici le travail de F. Rapp sur les origines médiévales de l'Allemagne moderne). Un index des noms de personnes termine le livre, mais un index des noms de lieux n'aurait pas été inutile pour permettre à qui le voudrait de suivre notamment l'aventure de certains châteaux de la principauté.

Pierre RACINE, Strasbourg

Matthias WIRZ, «Muerent les moignes!». La révolte de Payerne (1420), Lausanne (Université, Section d'histoire) 1997, 333 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 19).

L'événement serait sans grand intérêt – toutes les villes se révoltent à l'occasion – si on ne pouvait le reconstituer minutieusement et, surtout, à travers les dires de ceux qui l'ont vécu. Une enquête longue (140 p. d'édition) et détaillée (71 allégués, 147 témoins) est utilisée comme source de renseignements sur la révolte et, en elle-même, comme révélateur des modalités du retour à l'ordre.

Payerne, à l'ouest de Berne et Fribourg, s'est développée autour d'un prieuré clunisien; le prieur en est seigneur, mais le duc de Savoie exerce l'avouerie du monastère. Les habitants ont en quelque sorte deux maîtres, aux droits entremêlés. Les prétentions foncières du prieur sont à l'arrière-fond de la révolte. Elle éclate dans l'hiver 1419–1420 et entraîne la fuite du prieur; la ville est aux mains des habitants de février à novembre 1420.